



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

Rapport sur le préavis n° 09/09.2020

Demande d'un crédit de Fr. 213'000.00 pour financer la rénovation partielle du réservoir de l'Epine

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre est composée de:

Mesdame:

Adriane Sennwald
Sylvie Hautle Pittet suppléante (excusée)

Messieurs:

Alain Jouffrey
Louis- Claude Pittet
Vincent Perruchoud
Bernard Vermeulen suppléant et
Roland Locher rapporteur

Nous nous sommes réunis le lundi 2 novembre au réservoir de l'Epine situé au nord de la commune près de l'intersection de la route de Villars et la route d'Etoy. Nous étions accompagnés de Monsieur Ernesto Carillo, responsable du service des eaux, qui nous a fait un état des lieux et des travaux divers de réfections à entreprendre.

Un grand merci pour ses explications et sa précieuse collaboration.

Plus tard, Madame Savioz nous a rejoint en salle de municipalité où nous avons pu étudier en détail les soumissions des divers intervenants chargés de la remise en état de ce bâtiment.

1. Présentation du projet

Le réservoir de l'Epine a été construit à la fin des années 70 et nous avons pu constater qu'il est nécessaire et justifié d'entreprendre ces renovations. Il s'agit de travaux qui vont être effectués principalement sur la partie du petit reservoir d'une contenance de 500m³ d'eau potable.

Travaux à entreprendre:

- Etancher une partie du plafond et du rebord des murs en dessus de l'entrée côté sud et ouest.
- Remplacement de la porte d'entrée et de 3 portes de service.
- Rééquiper la cuve par une échelle aux normes et qui permettra l'accès jusqu' à la partie basse du bassin
- Réfection du plafond de la cuve où des armatures rouillées apparaissent en partie.
- Etanchéité du bassin à refaire.
- Divers tuyaux à démonter, travaux de maçonnerie.

Mis a part l'entretien courant des installations et du bâtiment, de gros travaux n'ont jusqu'à ce jour pas été nécessaires. Après 50 ans il est important de remettre en état les éléments précités pour pouvoir continuer à garantir le bon fonctionnement de cet ouvrage et l'alimentation de l'eau potable à la population.

2. Devis estimatif

Les coûts sont basés sur des offres calculées par des entreprises spécialisées et le plan de financement se decline en deux parties, à savoir:

Travaux extérieurs

Dégagement de la dalle de toiture de la chambre des vannes Remise en place de la végétation	14150.-
Réfection de l'étanchéité de la toiture de la chambre des vannes	13050.-
Imprévus et divers, env.10%	2700.-
Total HT	29900.-

Travaux intérieurs

Remplacement des portes et de l'échelle d'accès à la cuve	21100.-
Réfection de l'étanchéité de la cuve	110000.-
Divers travaux de maçonnerie	14000.-
Imprévus et divers env. 10%	14500.-
Total HT	159600.-

Récapitulatif

Travaux	189500.-
Honoraires pour études et surveillance des travaux	8500.-
Sous total	198000.-
TVA 7,7%	15000.-
Total TTC	213000.-

3. Incidences financières

Cette dépense sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

4. Impact sur l'environnement

Même si le préavis indique néant à ce point, la commission s'est posé la question si ce projet, comme tous ceux impliquants des travaux, n'a vraiment aucun impact sur l'environnement. (utilisation de machines, déplacement de matériaux, élimination des déchets, utilisation de produits chimiques, etc...). De là à quantifier cet impact est un exercice complexe mais de toute évidence l'influence sur l'environnement n'est pas nul. Malgré cela le bilan est globalement positif si nous prenons en considération que nous garantissons par ces mesures un bon stockage de l'eau potable, soit environ 200000m³ consommés par année et, par les frais engagés nous assurons la viabilité de cet ouvrage.

5. Avis de la commission

De l'avis de la commission, la végétation actuellement en place sur ce bâtiment (ronces et arbustes de diverses espèces) par son système racinaire puissant peut nuire à l'étanchéité du toit. Outre les orchidées qui devront être conservées, nous demandons à la municipalité de profiter des machines de chantier pour éliminer les végétaux qui n'ont pas leur place sur cette couverture enherbée.

De plus nous sommes persuadés que l'entretien extérieur et le ramassage des déchets seront ainsi bien plus aisés.

Nous attirons aussi l'attention sur le fait que l'accès au toit de cet ouvrage y est facile et non sécurisé.

6. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'autoriser la municipalité à entreprendre la rénovation partielle du réservoir de l'Epine,
2. De lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr 213'000.00,
3. D'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes de la bourse communale,
4. D'admettre que cette dépense soit amortie sur 30 ans, dès 2022, par tranches annuelles de Fr. 7'100.00, le solde la dernière année.

Pour la Commission

Roland Locher Rapporteur

